

Accord d'association UE/Moldova

2014/0083(NLE) - 21/10/2014 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Petras AUŠTREVIIUS (ADLE, LT), la commission des affaires étrangères recommande que le Parlement européen donne son approbation au projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne (UE), de l'accord d'association entre l'UE et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Moldavie, d'autre part.

Pour assurer le succès de l'accord d'association, les partenaires devraient le mettre en œuvre de façon continue. Les députés sont toutefois conscients que l'accord implique des réformes coûteuses pour la Moldavie. C'est pourquoi, ils appellent l'UE à aider la Moldavie à adopter les lois pertinentes et les modalités d'application nécessaires. Ils demandent en outre que l'on surveille sa mise en œuvre effective.